

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.	1 heure 59 minut. soir,	Express.
4 — 11 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
4 — 11 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
9 — 48 — —	Omnibus.	9 — 11 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 22 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La démission de lord Palmerston et des autres membres du cabinet britannique a été acceptée par la reine Victoria ; lord Derby a entrepris de composer un nouveau cabinet et il s'entend déjà avec ses amis ; tout marche donc selon les désirs de l'opposition tory et radicale. Mais il reste toujours une majorité à trouver dans les nombreuses fractions et sous-fractions qui composent ou plutôt qui divisent, à l'heure qu'il est, les Communes. C'est là que commence la tâche à peu près impossible des partis coalisés.

Une dépêche de Londres, en date du 22 février, au matin, nous annonce, il est vrai, que le comte Derby a l'espoir d'être secondé par la petite coterie des anciens peelistes. Ainsi, l'on parlait à Londres de M. Gladstone comme chancelier de l'Echiquier, de M. Disraëli pour les affaires étrangères, de M. Walpole à l'intérieur, de sir Pakington aux colonies, de lord Ellenborough à la guerre, de lord Harwick à la marine. Enfin le comte Malmesbury serait nommé, dit-on, ambassadeur à Paris, et lord Stratford de Redcliffe, membre du cabinet dans un département quelconque. Mais l'accession des peelistes n'apporterait, en tout cas, qu'une quinzaine de voix à l'administration nouvelle. Or, il serait impossible à MM. Disraëli et Derby de faire face aux anciens amis de lord Palmerston avec un aussi chétif contingent. Quant au concours des radicaux et des anciens whigs, il n'y faut pas songer, car l'ancienne majorité tory n'a jamais pu s'entendre avec eux, chaque fois qu'elle a eu en main les affaires.

Lord Derby nous paraît donc jusqu'à présent, et en vertu des anciennes données parlementaires, dans une véritable impasse, à moins qu'il ne soit autorisé par sa souveraine à recourir au parti extrême d'une dissolution, ce qui paraît peu probable. On doit donc comprendre que, dans une telle situation, une prudente réserve est plus que jamais de mise. Déjà même le bruit court, au moment où nous écrivons, que lord Derby renonce à la mission qu'il avait acceptée et que l'on suppose,

à Londres, qu'il conseillera à la Reine de reprendre son ancien cabinet. Certes, cette version est loin d'être officielle, mais elle fera comprendre dans quel courant se trouve aujourd'hui l'opinion.

Il ne faut rien dissimuler toutefois. Des feuilles étrangères, notamment celles de Belgique, prétendent que la chambre des Communes n'aurait pas seulement adopté l'amendement de M. Gibson, mais qu'elle aurait aussi rejeté la deuxième lecture du bill sur les réfugiés. Si ce dernier fait se confirmait, nul doute que la rentrée de lord Palmerston ne devint plus difficile, mais la version du *Moniteur* contredit implicitement ce bruit et l'on doit croire à la version de la feuille officielle. — Havas.

La *Gazette de Tessin* donne la dépêche suivante de Berne, 17 : — Le Conseil fédéral a étendu l'ordre d'interner les réfugiés (indépendamment de Genève) aux cantons de Vaud, du Valais, de Tessin, de Neuchâtel, de Soleure, de Bâle et au Jura Bernois. M. Dubs, président du gouvernement de Zurich, et M. Bischoff, directeur de la police de Bâle, sont chargés de son exécution. Ils sont déjà partis pour Genève. Le Conseil fédéral a réclamé à Paris contre les restrictions que la légation française oppose au visa des passe-ports.

Voici le texte de l'arrêté du Conseil fédéral suisse concernant les réfugiés italiens et français qui se trouvent dans le canton de Genève : « Le Conseil fédéral suisse, vu un rapport de son département de justice et de police sur l'augmentation des réfugiés italiens et français à Genève, et après avoir examiné les actes produits, considérant : 1° Que le Conseil fédéral, en exécution des obligations internationales de la Confédération suisse, a toujours veillé à ce qu'aucun des réfugiés dont les gouvernements des Etats voisins pourraient craindre avec raison qu'ils compromissent la tranquillité et la sûreté de leurs pays, ne séjournent dans les cantons frontières ;

2° Que depuis longtemps les réfugiés italiens et français sont rassemblés à Genève en nombre assez considérable ;

3° Qu'il existe beaucoup d'indices portant à croire qu'une grande partie de ces réfugiés, et notamment les membres de la société de secours mutuels italienne s'occupent de projets qui peuvent avec raison exciter des craintes chez les gouvernements voisins, et qui sont de nature à troubler la bonne intelligence de la Suisse avec les gouvernements limitrophes,

Arrête :

« 1° Tous réfugiés italiens ou français sur lesquels on a des indices fondés qu'ils prennent part à des réunions ou à des entreprises politiques qui ne sont pas compatibles avec les principes observés jusqu'ici par les autorités fédérales concernant le droit d'asile, devront être éloignés du canton de Genève dans le sens des traités antérieurs sur l'internement.

« 2° Cette mesure s'applique, abstraction faite de ce qui est mentionné ci-dessus, à tous les réfugiés italiens et français qui séjournent dans le canton de Genève sans y avoir de profession fixe ou emploi régulier.

« 3° Deux commissaires fédéraux seront délégués à Genève, lesquels auront à rechercher les réfugiés que cet arrêté concerne, et pourvoiront à l'internement avec la coopération des autorités genevoises.

« 4° Dans le cas où les commissaires et les autorités genevoises ne seraient pas d'accord sur l'application de cet arrêté, le Conseil fédéral décidera.

« 5° Cet arrêté sera communiqué aux gouvernements des cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel, de Berne (pour le Jura), de Soleure, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne pour ce qui concerne l'internement des réfugiés italiens et français et le canton du Valais et du Tessin pour ce qui concerne les réfugiés italiens.

« Berne, le 15 février 1858.

« Le vice-président du Conseil fédéral,
» STEMPFLI.

« Le chancelier de la Confédération, SCHIESS. »

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle plusieurs décrets portant nomination de : M^r de Bon-

FEUILLETON

LE LION DU DÉSERT.

SCÈNES DE LA VIE INDIENNE DANS LES PRAIRIES.

(Suite.)

IX. — LA LOI DES PRAIRIES.

Après l'interrogatoire de Pépé Naipès, le conseil avait décidé qu'on enverrait demander secours aux Indiens Pieds-Noirs, aux Corbeaux, aux Omahas, aux Ottoës, enfin aux tribus alliées des Comanches, dont les loges se trouvaient aux environs afin de pouvoir cerner toutes les routes et barrer tous les passages, et qu'aussitôt ces secours arrivés, Néculpangue et Nauchenanga se mettraient à la tête d'une expédition et partiraient immédiatement pour attaquer le camp des gambucinos.

Quelques heures plus tard, les députés revinrent, suivis chacun des guerriers d'élites des nations auprès desquelles ils avaient été envoyés, et le jour suivant, au lever de soleil, les deux chefs comanches, à la tête de cinq cents hommes bien montés, se mirent en marche dans la direction de la colline de l'Oiseau-Noir. Le soir, au coucher du soleil, ils arrivèrent en vue du camp. C'étaient eux que la sentinelle des chasseurs avait aperçus.

Aussitôt ses préparatifs de combat terminés, le Faucon-Noir prit une escorte de deux cents Pawnies à che-

val, laissa la garde du camp au Castor, et descendit dans la plaine.

Les deux troupes indiennes rivales poussèrent de grands cris en se voyant, et, lâchant la bride à leurs chevaux, elles s'élançèrent avec furie l'une contre l'autre.

Certes, pour qui n'eût pas été au fait des mœurs singulières de la Prairie, cette façon de s'aborder eût paru une hostilité déclarée ; il n'en était rien pourtant, car, arrivées à portée l'une de l'autre, les deux troupes commencèrent par faire danser et caracoler leurs chevaux avec cette grâce et cette habileté qui caractérisent les Indiens, et, se déployant à droite et à gauche, elles formèrent deux vastes demi-cercles, au centre desquels se trouvèrent les chefs.

Nauchenanga, sur un geste de Néculpangue, détacha sa robe de buffle, qu'il agita en signe de paix ; le Faucon-Noir répondit immédiatement en s'avancant seul, le bras tendu et la main ouverte.

Les deux chefs se joignirent au milieu de l'espace laissé libre pour eux par leurs guerriers.

— Mon frère est le bienvenu, dit le Faucon-Noir, qui, en qualité de premier occupant, se crut autorisé à faire les honneurs de cette partie de la Prairie.

— Merci, répondit Nauchenanga ; mon frère est-il donc à présent un ulmen des Pawnies ?

— Non ; mais les Pawnies sont les amis de mon âme,

et mon cœur se réjouit lorsque je suis près d'eux, reprit le chasseur.

— Les Pawnies doivent être fiers de l'amitié d'un grand guerrier comme mon frère.

Le chasseur s'inclina avec courtoisie.

— Mon frère chasse-t-il le bison en ce moment ? les troupes sont nombreux dans la pampa.

— Non, répondit le jeune homme, ma chasse est faite, j'ai pris le gibier que je voulais atteindre.

— Mon frère est heureux.

— Mon frère, le grand chef comanche, est-il donc sur le sentier de la guerre, qu'il mène une si grande troupe de guerriers à sa suite ?

— Oui, répondit Nauchenanga, je vais prendre les chevelures de mes ennemis.

— Wacondah lui donnera la victoire, mon frère est un chef habile.

L'Indien s'inclina à son tour.

Les deux interlocuteurs s'examinèrent un instant.

— Si mon frère veut, avant de continuer son voyage, prendre sa part d'une bosse de bison, je serai heureux de la lui offrir, insinua le chasseur.

— Je remercie mon frère, mon voyage est terminé, c'est ici que je m'arrête.

— Ici ! Que veut dire mon frère ? et quel est donc l'ennemi dont il cherche à ravir la chevelure ?

— Mon frère a-t-il perdu la mémoire ? répondit vi-

nechose à l'archevêché de Rouen, en remplacement de M^r Blanquart de Bailleul, démissionnaire; — de M. l'abbé Devoucoux, chanoine du diocèse d'Autun, à l'évêché d'Evreux, en remplacement de M^r de Bonnechose; — de M^r Blanquart de Bailleul, ancien archevêque de Rouen, chanoine du premier ordre au chapitre impérial de Saint-Denis.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, 28 février. — M. Gladstone et le comte Grey refusent positivement de faire partie du ministère Derby. Le même bruit court, relativement aux nobles lords Stanley et Stratford. En conséquence, il est probable que le porte-feuille des affaires étrangères sera donné à lord Malmesbury; celui de la guerre à sir F. Peel, et celui des finances à M. Disraéli.

Le gouvernement a publié une dépêche de lord Cowley, en date du 20, donnant l'assurance que, dès le principe, l'Empereur a été instruit des sentiments sympathiques de la nation anglaise en même temps que de l'opinion bien arrêtée relativement au droit d'asile, et que les relations entre les deux pays continuent d'être très-amicales, sans qu'il soit en rien dérogé à la dignité nationale de part ni d'autre.

Le libraire Truelove, prévenu d'avoir publié un pamphlet contre l'Empereur, a été mis hier en liberté, sous caution. — Havas.

— Le *Morning-Post* du 22 publie sur la crise ministérielle en Angleterre, un long article dont nous extrayons les passages suivants :

«... Nous pensons que le pays sera aussi surpris que peu satisfait. Le ministre le plus populaire, depuis l'époque de Pitt, tombe tout-à-coup victime d'une folle boutade de faction. Nous ne voulons point, en cette circonstance, accuser la majorité d'avoir ourdi une coalition. Ce n'est point une ligne convenue entre des partis. C'est encore cette association fortuite d'atomes qu'on a vue dans la discussion de la question chinoise. Ces atomes, qui n'ont chacun, dans le pays, que des atomes de crédit et d'influence, se sont unis alors pour censurer lord Palmerston de ce qu'il maintenait également l'honneur national, en remédiant à un vice de notre législation, et en manifestant quelque peu de sympathie pour la conservation de souverains qui sont nos alliés, ainsi que pour la prospérité de pays voisins.

« On prétend que lord Palmerston a sacrifié l'honneur de l'Angleterre. Lord John Russell est le juge, lui qui tout effaré s'est sauvé de Vienne! M. Gladstone est le juge, lui qui a dans le moment le plus critique de la guerre de Crimée, abandonné ses collègues et s'est dérobé à sa responsabilité! M. Disraéli est le juge, lui qui, au pouvoir en dernier lieu, n'a pas su faire tête même à la chétive puissance du grand-duc de Toscane! Dignes juges qui ont trouvé dans M. Milner-Gibson un digne exécutif! A ce gentleman, qui est le type incarné du casse-cou radical, l'apôtre de la paix à tout prix, était réservé l'honneur de se présenter comme le champion d'une telle fanfaronnade. L'avocat et le partisan de la soumission à l'invasion est le digne représentant, en effet, du faux honneur et du burlesque patriotisme.

« Et cependant, voilà son triomphe, et l'homme dont, il y a peu de mois, le nom, à chaque élection, était une nécessité, succombe à la rancune individuelle et à une implacable jalousie de faction.

« Il y a justement trois ans que lord Palmerston est entré au pouvoir comme premier ministre. »

« Soit une énumération des actes de politique extérieure, accomplis sous le ministère Palmerston.

INDE. — On a reçu en Angleterre des nouvelles des Indes. Voici les dépêches parvenues au foreign-office, et que publient les journaux de Londres :

« Alexandrie, 16 février 1858.

« L'Oriental est arrivé à Suez le 13 courant. Il apporte des lettres de Bombay jusqu'au 28 janvier. Le commandant en chef était parti le 14 janvier, avec le quartier-général de son armée, pour aller prendre une position (Kanwry), qui avait été jusqu'ici occupée par la brigade de Walpole. Ce corps avait été préalablement envoyé sur le Gange, pour y construire un pont sur un point opposé au confluent de cette rivière avec le Rungghar.

« Le brigadier Walpole avait terminé le pont demandé, et s'en était servi pour traverser le Gange et pénétrer dans le Rohilcund.

« Le commandant en chef avait passé la brigade en revue et l'avait inspectée avant son départ pour Bareilly, où il devait aller pour dégager la ville des rebelles, qui sont commandés par Khan Bahadour-Khan.

« Sir Colin Campbell ne se proposait pas de pénétrer lui-même dans le Rohilcund avec son corps principal avant d'avoir reçu d'Agra un train de siège qui devait être escorté par le 38^e régiment de S. M.

« Les rebelles qui, du Rohilcund avaient passé dans le district de Mouxuffernuggur, le 30 janvier, avaient été battus par le capitaine Boisragon et repoussés de l'autre côté de la rivière.

« Les rebelles de Calpee sont toujours en force, dit-on, sous la conduite de Nana-Sahib, et nous menaceraient dans la direction de Nagoti. S'il en était ainsi, la concentration graduelle des colonnes venant de Djubbulpour, de Newa et de Mehore, mettrait bientôt fin à cette résistance.

« Un engagement avait eu lieu entre le capitaine Montgomery, surintendant de police à Ahmednuggur, et une troupe de Bheels, dans le district de Chalenare, sur la route de Mallagamur. Le capitaine Montgomery, 3 autres officiers et 50 soldats avaient été blessés.

« Alexandrie, 16 février.

« Le procès du nawab de Gurnekwugger était commencé; celui du roi est encore remis. Le gouverneur militaire de Delhi a remis le 10 la ville entre les mains de l'autorité civile. Le 18, à Saccopore, des hommes faisant partie de l'artillerie de Nagpore s'étaient révoltés. L'infanterie s'était bien conduite et avait arrêté les insurgés.

« Le capitaine Osborne, avec les troupes du Rewah, avait pris le fort et la ville de Meghir.

« Le 15, sir Hugh Rose devait se porter de Sehore sur Sangor.

« Dans le Candeish, il y a eu une escarmouche, qui n'a pas eu un résultat favorable, avec un parti des Bheels. Le lieutenant Stewart, du contingent d'Hyderabad, a été tué.

« Le conseil législatif a étendu jusqu'à Bombay un acte qui justifie la détention des prisonniers que l'on cherchait à faire relâcher en raison de l'*habeas corpus*.

« Le 92^e écossais est parti hier en entier, se rendant à Suez; de là, il sera dirigé sur Bombay. »

(Constitutionnel.)

CHINE. — Indépendamment de la dépêche officielle reçue à Londres et que nous avons reproduite, dans laquelle on annonçait le transbordement du vice-roi de Canton et du général tartare à bord de l'*Inflexible*, le *Times* publie une dépêche dans laquelle on lit :

« Yeh, envoyé à bord de l'*Inflexible*, est maintenu prisonnier en vue du Tigre.

« Les habitants de Canton rentrent peu à peu dans la ville.

« Le blocus n'a pas encore été levé. »

PRUSSE. — On écrit de Berlin, le 17 février :

« Dans les cercles bien informés, on prétend savoir qu'il a été pris une décision sur la direction des affaires du gouvernement après le 23 avril, c'est-à-dire pour le moment où la délégation actuelle du prince de Prusse aura expiré. On assure que les médecins insistent pour que le roi s'abstienne des affaires jusqu'au mois d'octobre au moins, et que par conséquent la délégation du prince de Prusse sera prorogée de nouveau pour six mois. Les versions diffèrent sur l'assentiment du prince à cet arrangement. Suivant les uns, il y a consenti; suivant d'autres, il a refusé. Il devient de nouveau probable que la question de la régence sera soulevée au sein des chambres. »

(Havas.)

FAITS DIVERS.

Tout ce qui se rattache à l'attentat du 14 janvier ayant de l'intérêt, voici une lettre reçue par M. Taylor, de Broadstreet (qui a fabriqué les grenades); cette lettre, émanée de M. Allsop, est datée du 12 novembre 1857. — Monsieur Taylor, je vous serai très-obligé de m'envoyer les balles circulaires commandées il y a un mois. Vous vous rappelez m'avoir promis que la perforation et la préparation seraient faites sous peu de jours. Il importe que ces articles soient fournis immédiatement. J'espère que vous ne les enverrez pas plus tard que lundi prochain, à *Gingers hôtel*, et l'argent vous sera envoyé. Je suis, Monsieur, votre très-obéissant serviteur, T. ALLSOP. — Nous croyons que M. Taylor se propose d'envoyer un affidavit touchant les faits qui se rattachent à la commande de bombes par M. Allsop, à la réception par lui de ces articles et à leur paiement de 8 liv. stg. 4 sh. 6 den., prix de la demi-douzaine qui a été fabriquée. Cet affidavit a dû être envoyé au gouvernement français.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« La police n'a pas encore pu découvrir les traces de M. Allsop; quelques personnes de sa famille ont été surveillées jour et nuit, mais sans résultat. La police française n'a pas été plus heureuse dans ses recherches; elle croit qu'il est passé en Californie.

« Il paraît certain que le secrétaire d'Etat a lancé de nouveaux mandats d'arrestation contre plusieurs réfugiés italiens et français, mais, jusqu'à présent, ceux-ci ont échappé à toutes les recherches. »

vement le Comanche, et mon ennemi n'est-il pas le sien?

— Si mon frère veut parler de l'homme que les Visages-Pâles nomment don Lopez, cet homme est en mon pouvoir.

— Oah! mon frère s'est-il réellement emparé du chef des Visages-Pâles? dit Nauchenanga d'une voix saccadée et en modérant avec peine la passion qui grondait au fond de son cœur.

— Il est là prisonnier dans son camp, ainsi que tous les hommes qu'il commandait, dit le jeune homme en indiquant le sommet de la colline.

— Et, reprit Nauchenanga avec un tremblement dans la voix et une certaine agitation, le walkon des Prairies bien heureuses...

— Le walkon est près de moi; est-ce qu'une squaw ne doit pas suivre son mari en tous lieux? répondit le Faucon-Noir avec un sourire tranchant comme une lame d'acier.

— Tu vois, chien! s'écria Nauchenanga avec fureur en levant son tomahawk sur la tête du chasseur; le Pigeon-Volant ne veut pas être la squaw d'un lièvre des Visages-Pâles.

A cette insulte, le Faucon-Noir fit faire une volte à son cheval, et saisissant son rifle, il coucha en joue le Comanche.

Une mêlée terrible et sans pitié allait s'engager entre

les deux troupes, lorsque Néculpangue, qui jusqu'à ce moment avait assisté à l'entretien sans y prendre part, se jeta entre les deux rivaux et, s'interposant dans la discussion avec cette autorité que lui donnaient son âge et sa réputation :

— Que mon frère comanche remette son tomahawk à sa ceinture, dit-il, des hommes ne se battent pas pour l'amour d'une femme lorsque de graves intérêts les réclament! Gardons notre courage pour lutter contre les Visages-Pâles qui volent nos territoires de chasse, la hache doit être enterrée entre les enfants des Prairies; mon frère le chasseur est jeune, mais c'est un grand chef au feu du conseil. Qu'il retourne vers les siens, ma tribu campera ici, les tentes vont être dressées par mes fils; demain, les ulmens se rassembleront pour discuter au sujet des voleurs visages-pâles dont mon frère s'est emparé; il assistera au conseil, Wacondah nous prètera ses lumières pour que justice soit faite à tous et que les intérêts de mon frère le chasseur et ceux de mes fils soient sauvegardés.

— Bon! fit Nauchenanga, mon père a bien parlé.

— J'assisterai au conseil, répondit le chasseur avec fierté, non pas que j'admetsse que nul ait le droit de disposer de mes prisonniers, mais parce que je suis ami de la justice, et que jamais on ne me verra enfreindre les lois de la Prairie.

Après avoir prononcé ces paroles, le jeune homme

se remit à la tête de sa troupe, et regagna son camp.

Néculpangue le suivit longtemps des yeux avec une émotion dont il ne pouvait se rendre compte; la voix du chasseur vibrait doucement au fond de son cœur, et lui causait un charme indicible; enfin lorsque les Pawnies eurent disparu au milieu des arbres de la colline, le vieux chef secoua la tête à plusieurs reprises comme pour chasser une pensée importune, et, reprenant l'impassibilité indienne, il s'occupa activement des préparatifs de la cérémonie du lendemain.

Au lever du soleil un Indien comanche vint, de la part des chefs de sa nation, prévenir le Faucon-Noir que l'on attendait sa présence pour ouvrir la discussion.

Le chasseur fit immédiatement monter à cheval ses compagnons blancs, et, suivi d'une cinquantaine de Pawnies qui lui servaient d'escorte et conduisaient au milieu d'eux don Lopez désarmé, il se rendit dans la Plaine. Rant-chai-wai-mé, parée de ses plus beaux habits et rayonnante de bonheur, caracolait auprès de lui.

Les Comanches avaient en quelques heures improvisé un véritable village, avec ses tentes en peaux de bisons alignées et formant des rues et des places.

(La suite au prochain numéro.)

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* : Les mois précédents avaient été exceptionnels pour la chaleur, janvier 1858 a été exceptionnel pour le froid. La température moyenne a été inférieure dans toutes les régions à la moyenne des années antérieures, savoir : à Lille, de 1° 26; à Metz, de 1° 8; à Nantes, de 0° 96; à Orange, de 1° 5; à Toulouse, de 4° 91; à Marseille, de 3° 8.

La température moyennée du mois a été de —0° 65 pour le Nord; +0° 49 pour le Centre; +1° 9 pour le Midi. Les plus grands froids constatés se sont trouvés de —14° à Clermont, —14° 4 à Gœrsdoff, —14° 5 à Gevrolles. Le maximum extrême de chaleur a été de 12° à la Chapelle d'Angillon. Les extrêmes de température ont ainsi encore présenté des écarts d'une vingtaine de degrés. Les froids n'ont cependant atteint nulle part les nombres signalés en 1830 et 1842.

Il est tombé peu de neige et sur un certain nombre de points seulement. L'absence de pluie a été remarquée presque partout : à Lille, la quantité d'eau météorologique a été de 8 mill. 13 au-dessous de la moyenne des années antérieures; à Metz, de 33 mill. 65; à Paris, de 18 mill. 7; à Nantes, de 84 m. 6; à Orange, de 38 mill. 8; à Toulouse, de 54 mill. 51. La plus grande quantité d'eau tombée a été de 39 mill., à Régusse; la moindre de 1 mill. 35, à Toulouse; de 0 mill. 7, à la Chapelle d'Angillon; de 0, à Rousson. On voit que le Centre et le Midi ont été éprouvés par une sécheresse véritablement extraordinaire. — En résumé, malgré la continuité des gelées, l'absence des neiges, le manque extrême de pluie qui a produit une sécheresse si contraire au bétail, au travail des usines et à la navigation, les récoltes en terre sont dans un excellent état, et elles ne paraissent pas avoir souffert d'une situation météorologique très rarement observée. — J.-A. Barral.

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

PLÂTRAGE DES VINS. — Plusieurs tribunaux se sont récemment prononcés contre le plâtrage des vins; d'autres, au contraire, l'ont déclaré licite. Les chimistes ont reconnu que le plâtrage a pour effet, par suite d'une double décomposition, de remplacer dans le vin une grande partie du bitartrate de potasse qui s'y trouve naturellement par du sulfate de potasse. Sans doute on peut dire que, puisque cette opération donne au vin la propriété de se mieux garder, elle produit un réel avantage; mais le consommateur n'en boira pas moins une dissolution saline à la place d'une autre! Or, le sulfate de potasse (*sel de duobus*) est bien autrement toxique que le tartre, et il ne saurait être indifférent d'ingérer l'un au lieu de l'autre. Rien ne prouve d'ailleurs que le plâtrage ne produise pas encore d'autre altération, n'enlève pas, par exemple, l'acide succinique dont M. Pasteur vient de démontrer la production dans la fermentation vineuse.

— La Guadeloupe vient d'être éprouvée par un affreux sinistre. On écrit de la Pointe-à-Pitre, à la date du 12 janvier :

« La goëlette *Nouvelle-Active*, partie de la Basse-Terre pour notre port, avec 105 passagers qui venaient de débarquer du navire *Stella*, arrivé le 4 au chef-lieu, s'est perdue avant-hier dimanche 10 sur l'îlet aux Cabris, aux Saintes, et on a à déplorer la mort de 80 passagers. C'est un sinistre qui a les proportions d'un naufrage américain. On dit qu'il a été occasionné par une fausse manœuvre de la goëlette. Da reste, la justice a ordonné immédiatement une enquête sévère. » (*Feuilles d'outre-mer.*)

— Les travaux pour le percement du mont Cenis se poursuivent activement du côté de Modane. La galerie de service a déjà atteint une longueur de 50 mètres; le canal de dérivation de l'Arvo avance rapidement et le puits ne tardera pas d'être achevé. Ces travaux sont favorisés par une température exceptionnelle; toutes les routes de la Maurienne jusqu'au sommet du mont Cenis sont complètement dépouillées de neige.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 20 février 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par André. — Arrivée du prince et de la princesse de Prusse à Anvers, par Léo de Bernard. — *La Jeunesse*, par Fulgence Girard. — Souvenirs de Chine, par J. Mallot de Bassilan. — Salle de l'Opéra, par M. Vauvert. — Bouquet offert par les dames piémontaises à S. M. l'Impératrice par Léo de Bernard. — Le Carême, par de Barthélemy. — Bulletin du puits de Passy, par Curriame. — L'Eléphant de guerre, par Mac Vernoll. — Orgues de la cathédrale de Luçon, par C. Y. — Pagode souterraine de la baie de Tourane en Cochinchine, par L. R. — Le duc de Devonshire, par Jean-Pierre. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique

musicale, par Albert de Lasalle. — Aquarium de la villa Pierlas, à Nice, par Mac Vernoll. — L'Homme-canon, par Vauvert. Feuilleton : *Le Capitaine Richard*, par Alexandre Dumas.

GRAVURES. Décor et scène du cinquième acte de *la Jeunesse*. — Grand dîner diplomatique donné à l'ambassade russe. — Arrivée du Prince et de la Princesse de Prusse à Anvers. — Un intérieur chinois. — Salle de l'Académie impériale de musique. — Eléphant de guerre de l'empire de Cochinchine. — Orgues de la cathédrale de Luçon. — Grotte et Pagode souterraines des montagnes de marbre. — Le duc de Devonshire. — Chatsworth, résidence de lord Devonshire. — Aquarium de la villa Pierlas. — L'Homme-canon au Cirque-Impérial. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie-Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE.

Le premier concert donné par la Société Philharmonique avait charmé tout le monde et dépassé toutes les espérances. On était heureux d'un si beau succès, car on n'avait pas osé croire tout d'abord; beaucoup même, reportant leur esprit dans le passé, avaient douté du sort et de l'avenir de la société. Mais c'était mal connaître les ressources qu'offre notre ville, et surtout l'habile et énergique persévérance des organisateurs de cette œuvre si éminemment bonne, nous dirons même si éminemment sociale.

Le concert de lundi a dissipé dans tous les esprits les nuages qui auraient pu assombrir l'avenir. Les forces, les courages ont grandi; et la société repose aujourd'hui sur une base qu'il serait difficile d'ébranler. — Les éléments ne manquent pas : l'étude et l'habile direction donnée par la commission feront le reste.

La bonne volonté ne fait pas défaut non plus : on n'en peut douter à la manière dont tous les morceaux ont été exécutés. Il y avait tant de netteté, de précision et d'ensemble, que des étrangers avouaient qu'il serait difficile, sinon impossible, de faire mieux, même aussi bien, dans des villes plus importantes que Saumur; éloge d'autant plus flatteur qu'il était un sacrifice à l'amour-propre. — Ils admiraient, avec une sorte d'envie, nos principaux instrumentistes, et rendaient justice à leur remarquable talent.

Nous ne pouvons pas citer des noms propres parmi nos concitoyens, mais nous devons aux artistes étrangers qui ont prêté leur concours, éloges et remerciements. — Remerciements d'abord, car ils l'ont fait avec un cœur et un dévouement admirables; éloges ensuite, car chacun d'eux a fait preuve d'un vrai talent.

M^{lle} Rozzi a chanté trois fois : un grand morceau d'abord, avec un tact, un goût, une supériorité hors ligne; elle a une méthode à elle; elle interprète la pensée artistique et sait, au besoin, donner à sa voix ampèur, souplesse et sonorité; toujours elle est sympathique. Puisse-t-elle nous l'entendre bien souvent!

M. Gariboldi, flûtiste italien, a joué un seul morceau; nous ne nous rappelons pas avoir entendu plus habile artiste, et pourtant nous n'avons pas perdu le souvenir de M. Briande, ancien chef de musique à l'École. Nous avons tout lieu d'espérer que M. Gariboldi se fera entendre samedi prochain.

M. Dobbels a chanté la *Calomnie*, du *Barbier de Séville*. Il serait difficile de rendre ce beau morceau avec plus de talent et de lui donner une physionomie plus vraie. M. Dobbels a l'une des plus belles basses-tailles qu'on puisse entendre.

En somme, la soirée de lundi, au point de vue artistique, est peut-être la plus ravissante à laquelle il ait été donné d'assister à Saumur depuis bien des années. — La prochaine ne le cédera en rien à celle-ci; tout l'annonce : le passé est une garantie de l'avenir.

Le concert de MM. Gariboldi et Dobbels, aura lieu samedi prochain, à la salle de Spectacle, avec le concours de la Société Philharmonique, des artistes et amateurs de la ville.

Nous ne connaissons pas encore le programme tout entier, mais nous pouvons citer les morceaux qui seront exécutés par ces deux artistes.

Par M. GARIBOLDI.

1. Grande fantaisie originale;
2. Caprice sur la *Muelle de Portici* (redemandé);
3. Le carnaval de Venise.

Par M. DOBBELS.

1. *Le Lévitte*;
2. *Le carillonneur de Bruges*;
3. *La Calomnie* (redemandée);

4. *Ma Nacelle*, chanson de Béranger, nouvelle composition de M. Gariboldi.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

Ministère de l'Intérieur. — Lignes télégraphiques.

STATION DE SAUMUR. — TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement, en langage ordinaire et intelligible, sans abréviation de mots. Elles doivent être signées par l'expéditeur. La réponse peut être payée d'avance.

La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention.

On peut connaître, en payant un supplément de taxe, l'heure de l'arrivée de la dépêche à destination. On peut aussi, moyennant un supplément de taxe, s'assurer si la dépêche a été bien transmise, en la faisant collationner, c'est-à-dire répéter par la station destinataire. Aucune dépêche déposée ne peut être retirée de la transmission que par la personne qui l'a remise ou envoyée. Dans ce cas, la taxe perçue n'est pas remboursée, sauf ce qui aurait été payé pour frais d'express ou d'estafette.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique (Art. 6 de la loi du 29 novembre 1850).

A dater de ce jour, le prix de la dépêche simple (1 à 25 mots), à destination du royaume de Naples ou de l'île de Sicile est fixé à 37 fr. 50.

Le directeur du télégraphe, E. TRONCHE.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 20 janvier. — Le *Morning-Herald* dit que le nouveau cabinet est presque au complet et qu'il serait ainsi composé :

Premier lord de la Trésorerie : Le comte Derby;

Lord chancelier : Sir F. Thesiger.

Président du Conseil : Lord Salisbury.

Chancelier de l'Echiquier : M. Disraeli.

Secrétaire d'Etat des affaires étrangères : Lord Malmesbury.

Secrétaire d'Etat de l'intérieur : M. Walpole.

Secrétaire d'Etat de la guerre : Le général Peel.

Au commerce : M. Healey.

Secrétaire pour les Indes : Lord Ellenborough.

Travaux publics : Lord Jhon Manners.

Secrétaire des colonies : Sir J. Pakington ou sir L. Bulwer.

Lord lieutenant d'Irlande : Lord Eglington.

Trieste, 23 février. — Les nouvelles d'Alexandrie, du 17, apprennent qu'aux dernières dates de l'Inde, les insurgés se battaient entre eux à Lucknow où était concentré le seul corps considérable que possède l'insurrection.

Yeh, fait prisonnier à Canton, devait rester sur la frégate l'*Inflexible* jusqu'à la décision de lord Elgin et du baron Gros. — Havas.

GRIPPE.

On lit dans le N° 30 du tome 5 de l'*Union médicale* les observations suivantes :

« La maladie régnante n'a aucune gravité : le repos au lit ou dans une chambre chaude, une infusion émolliente et un béchique convenable, tel est le traitement simple à suivre. Au nombre de ces béchiques il convient de mettre au premier rang, par ordre d'ancienneté et d'efficacité, la *Pâte de Regnaud aîné*. Il n'est pas de préparation plus inoffensive et mieux appropriée aux exigences de l'épidémie actuelle. Elle calme les quintes fatigantes de toux, adoucit la poitrine et facilite l'expectoration. Son usage est généralement prescrit par les praticiens les plus célèbres. »

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt : à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (25)

BOURSE DU 23 FÉVRIER

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 53.

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 96 00.

BOURSE DU 24 FÉVRIER.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 53.

4 1/2 p. 0/0 baisse 90 cent. — Fermé à 95 10.

P. GODET, propriétaire-gerant.

Le mardi soir, après le concert, il a été trouvé UN PARAPLUIE.
S'adresser à M. RICHARD, sur les Ponts. (100)

A VENDRE
UNE MAISON,
Située à Saumur, levée d'Enceinte, n° 49,

Composée de salon de compagnie, salle à manger, au rez-de-chaussée; trois chambres et deux cabinets au 1^{er} étage, trois chambres et un cabinet au second étage, grenier; cuisine, deux caves, pompes et jardin. Cette maison joint d'un côté la maison de M^{lle} Latrian, d'autre côté celle de M. Chevalier.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (101)

A VENDRE
En totalité ou par parties,
UNE MAISON,

Située à Saumur, rue la Petite-Bilange, Autrefois occupée par M^{me} Delavan-Fortière.

S'adresser à M^{me} veuve GUILLON, propriétaire à Saumur, ou à M^e DUTERME, notaire audit Saumur. (102)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1858,

UNE CLOSERIE,

Située à Beaulieu, commune de Saumur,

Appartenant à M. Desvarannes, et actuellement exploitée par le sieur Talvard.

Cette closierie consiste en logement de fermier, deux jardins, 55 ares de prés, et 1 hectare 50 ares de terre. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (103)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, situé à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1858,

L'HOTEL DU LION-D'OR,
Exploité à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 41,

Ayant sortie sur la rue de la Petite-Douve.

S'adresser au notaire. (96)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON,

Rue de la Visitation, n° 6.

MAISON,

Rue de la Visitation, n° 8.

MAISON,

Rue des Capucins, n° 50.

S'adresser audit notaire. (63)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Affiliée de rangées de vigne,

Au Clos-Bonnet, commune de Saumur.

S'adresser audit notaire. (62)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER.

Diverses sommes sur hypothèque. S'adresser audit notaire. (731)

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Calloard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETBEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1859.

L'HOTEL DE FRANCE

Très-bien achalandé,

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire, ou à M^{me} veuve LECHAT.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES

Le dimanche 28 février 1858, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur DELANOUE fils, charretier à Saumur, rue de la Grise, à la vente aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Quatre carrioles et charrettes, trois tombereaux, deux bons chevaux; une jument poulinière, trois harnais de limon et autres, bridons, cordages, tavelles en fer, fumier, une chèvre, bois de chauffage, chaux, carreaux, portes-cochères, fer, traîne, mobilier et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE

Ou à Louer,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Pavillon, n° 1^{er},

Actuellement occupée par M. Paterné, et composée de salon, salle à manger, cuisine et office au rez-de-chaussée; 4 chambres à coucher et 2 cabinets au premier étage, mansarde et deux greniers; cour dans laquelle sont des bâtiments de servitude, cave voûtée au-dessus de laquelle sont 2 grands magasins.

Cette maison joint au levant M. Allotte.

S'adresser audit sieur PATERNE, et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (105)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON avec vaste jardin, faisant l'angle de la rue Doucan et de la rue des Boires.

S'adresser à M. BUCAILLE, propriétaire. (17)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION

D'AVOINE.

Le samedi 27 février 1858, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n° 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (91)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Une MAISON avec écurie et remise, située rue de la Petite-Douve, 27. (43)

LA PAIX,

Compagnie d'assurances mutuelles et à prime fixe pour l'exonération du service militaire, rue de Noailles à Versailles.

S'adresser, à Saumur, à M. GAUTHIER, rue du Temple, 30; A GENNES, à M. DUFOUR, huissier; A VIHIER, à M. CHAILLOU; A MONTREUIL-BELLAY, à M. NICOLAS, secrétaire de la mairie. (44)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M^e DION, située actuellement rue d'Orléans, n° 79, est transférée en face, même rue, n° 52. (9)

A VENDRE

MAISON et JARDIN,

Sur la levée d'Enceinte, ancien Tir au pistolet.

S'adresser à M. BILLES, maître d'armes à l'Ecole. (53)

2 Médailles à l'Exposition universelle, 1855
Méd. d'arg. décernée par l'Acad. nationale, 1857.

TAPIOCA-LOUIT

du BRÉSIL, pulvérisé en boîtes.

GAFÉ DE GLANDS DOUX D'ESPAGNE
C. DE COUSSIN.

Louit frères et C^o

BORDEAUX
Dépôt chez les princip. pharmaciens et épiciers.

VIN ANTI GOUTTEUX & ANTI RHUMAL
ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1855

(DE COLCHIQUE DU CODEX)

DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH^m

SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME. DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.
PRIX DU FLACON 10 F^{cs}

DU MÊME AUTEUR

EMPLÂTRE DIAPALME A L'ACONIT CAMPHE

CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE. LA COQUELUCHE ETC. LE RHUMATISME. LE LOMBAGO LE TORTICOLIS ETC.
PRIX DU ROULEAU 1 F²⁵

Dépôt à Saumur chez M. Perdriau, ph.; à Angers chez M. Ménière, ph.; à Cholet chez M. Enon, ph. (579)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

BUREAUX A PARIS, 26, RUE NEUVE SAINT-EUSTACHE, 26.

LE GLOBE

7 FRANCS

Par An.

7 FRANCS

Par An.

JOURNAL UNIVERSEL DES FAITS

Paraissant toutes les semaines (le dimanche), ayant le grand format du Moniteur Universel, journal officiel de l'Empire Français, quatre grandes pages d'impression.

QUELQUES MOTS DE PRÉFACE.

Aujourd'hui que le temps des luttes politiques et orageuses est passé, que cherche-t-on avant tout, dans un journal : des faits et non des discussions, des faits et non de longs articles aussi prétentieux qu'insignifiants. Depuis que la vapeur et l'électricité ont supprimé les distances, les liens qui unissent les hommes se sont resserrés, on ne renferme plus, comme autrefois, le monde entier dans sa ville ou dans son hameau, on veut vivre de la vie universelle, on est impatient de connaître les événements qui s'accomplissent d'un pôle à l'autre : les progrès des sciences, des arts, de l'industrie, tous les pas que fait l'humanité, vers le but inconnu assigné par la puissance divine, à sa marche et à son développement.

C'est pour satisfaire cette curiosité, sans cesse plus ardente, ce besoin nouveau et irrésistible de notre civilisation, que nous avons fondé ce journal. Notre but a été de réunir dans un vaste cadre un ensemble complet de toutes les nouvelles, de tous les faits dignes d'être signalés sous le double rapport de l'utilité et de l'intérêt. En un mot, nous serons l'écho fidèle des événements que chaque semaine verra s'accomplir. Grâce au concours d'un comité de rédaction composé d'hommes éminents dans chaque spécialité, nous avons la certitude de réunir, tout en restant dans des conditions de bon marché jusqu'ici sans précédents, les documents les plus précieux, les informations les plus précises, de manière à justifier notre sous-titre : *Journal universel des faits*. Les nouvelles de toute-nature seront disposées dans nos colonnes avec un ordre méthodique qui permettra de trouver d'un coup-d'œil les renseignements que l'on voudra y

chercher. Le premier article, consacré à la chronique de la semaine, contiendra les événements d'un intérêt général qui se seront accomplis d'un numéro à l'autre; viendront ensuite à leur rang, les nouvelles militaires, maritimes, judiciaires, scientifiques, littéraires, dramatiques, artistiques, musicales, agricoles, commerciales, industrielles, financières, etc., du globe tout entier, des notices utiles d'agriculture, de jardinage, d'éducation des animaux domestiques, d'industrie et des recettes d'économie usuelle, etc., etc. Le tout sera egayé par des faits drolatiques et charivariques, les causes plaisantes de la police correctionnelle, des anecdotes, bons mots, etc. etc. Enfin nous publierons aussi un feuilleton rédigé de manière à captiver l'esprit et l'imagination du lecteur sans jamais froisser ses sentiments ni blesser son bon goût.

Avant toutes choses, le *Globe* sera le journal de la famille, l'ami du foyer domestique, un hôte aimable payant en écrits curieux l'hospitalité qu'on lui donne, un recueil honnête que tout le monde pourra lire sans scrupule.

Tous nos matériaux sont prêts, nos plumes sont taillées, nous sommes à l'œuvre. A nous donc maintenant tous ceux qui voudront nous prêter leur concours dans une tâche loyale et féconde; à nous tous ceux qui voudront être nos abonnés, nos correspondants, nos amis!

Pour le Comité de Rédaction,

Le Rédacteur en chef,

LOUIS LAVÉDAN.

ON S'ABONNE en adressant un mandat de poste à M. Louis LAVÉDAN, gérant et rédacteur en chef du *Globe*, 26, rue Neuve Saint-Eustache, Paris. On reçoit aussi les abonnements par l'entremise des libraires et des messageries.